



**Vous avez un projet
de rénovation ou de
modernisation de
votre devanture
commerciale ou de
votre enseigne ?**

UNE SOLUTION ...

Le Fonds d'Intervention pour les Devantures et Enseignes Laonnoises

Rénovation (y compris pour une rénovation énergétique), changement, modernisation des façades et devantures commerciales*

* La demande de subvention doit être faite avant tout engagement de commande ou de travaux.

**Vous êtes une entreprise en création, en reprise ou en développement
du secteur de l'artisanat, du commerce ou des services ?**

- Vous possédez une vitrine, une façade ou une enseigne sur rue ou visible depuis le domaine public
- Le local concerné par les travaux doit permettre de recevoir du public.

BÉNÉFICIAIRES

(Voir règlement)

- Les entreprises regroupant moins de 20 personnes dans leur établissement, implantée dans le périmètre Action Cœur de Ville de Laon, dont la surface commerciale est inférieure à 400 m²
- Les entreprises inscrites au registre du commerce ou au répertoire des métiers et dont le CA annuel est inférieur à 800 000, 00€^{HT}
- Les entreprises à jour de leurs obligations fiscales et sociales
- Les propriétaires bailleurs qui louent une surface commerciale sont également éligibles en fonction du projet

40 %

de subvention sur un
montant total de travaux
compris entre :

1 000 € et 14 000 €^{HT}

Soit une subvention pouvant aller
de 400 € à 5 600 € tous les 3 ans

PIÈCES À FOURNIR

(Dossier de demande de subvention)

- Dossier de demande de subvention
- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- Devis détaillés
- RIB de l'entreprise
- Bail
- Dossier photos avant travaux
- Justificatifs de financement
- Bilan comptable des 3 dernières années ou prévisionnel

Pour tout renseignement, montage de dossier, appui technique...

Prendre RDV à la Maison Cœur de Ville

10 rue Saint-Jean 02000 LAON - 03 23 22 85 28
coeurdeville@ville-laon.fr

